

8 TSA LINE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 9 000 euros

7 A rue de la Batterie

67118 GEISPOLSHEIM

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 17 MARS 2025**

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Amra DERVISEVIC, demeurant 20 rue des Cerises à 67118 GEISPOLSHEIM,

Monsieur Serafettin TURKOGLU, demeurant 20 rue des Cerises à 67118 GEISPOLSHEIM,

Agissant en qualité de seuls associés de la future société à responsabilité limitée 8 TSA LINE, au capital de 9 000 euros, dont le siège social sera 7 A rue de la Batterie - 67118 GEISPOLSHEIM, société qu'ils ont convenu de constituer entre eux moyennant l'apport en nature de 3.000,00 euros par Monsieur Serafettin TURKOGLU,

Constatant à l'unanimité,

- qu'aucun des apports en nature ci-dessus décrits n'a une valeur supérieure à 30 000 euros,
- et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social,

Décident en conséquence, à l'unanimité, de ne pas recourir à un commissaire aux apports pour procéder à l'évaluation desdits apports, en application des dispositions des articles L. 223-9, alinéa 3 et D. 223-6-1 du Code de commerce.

Fait à GEISPOLSHEIM.

Le 17 mars 2025

Madame Amra DERVISEVIC



Monsieur Serafettin TURKOGLU

